

Présentation

Dans la continuité du cycle d'études de la Société française de finances publiques portant sur le contrôle de constitutionnalité des lois financières¹, la seconde séance du séminaire itinérant, organisée sous la direction scientifique d'Aurélie Dort, a pour thème : Le contrôle de constitutionnalité des lois de financement de la Sécurité sociale.

Ce séminaire itinérant s'est tenu le 28 juin 2023 à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon III à l'occasion de la 4e université d'été de la Société française de finances publiques qui s'y déroulait du 28 au 30 juin 2023.

Il comportait quatre interventions qui ont été ensuite suivies d'un débat.

Les interventions étaient les suivantes :

1. Le contrôle des modalités d'adoption des lois de financement de la Sécurité sociale, par Aurélie Dort.

2. Le contrôle des principes budgétaires applicables aux lois de financement de la Sécurité sociale, par Messaoud Saoudi.

3. Le contrôle des dispositions des lois de financement de la sécurité sociale, les cavaliers sociaux, par Anne Claire Dufour.

4. Le contrôle de l'articulation entre les lois de financement de la Sécurité sociale et les lois de finances, par Rémi Pellet.

Cette manifestation scientifique de la Société française de finances publiques a été soutenue par le Centre de recherches financières et fiscales, l'Equipe de droit public de Lyon (EA 666), la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon III, la CASDEN ainsi que par la *Revue Gestion & Finances publiques* qui a accepté de publier les actes de cette deuxième séance.

¹ La première séance du séminaire itinérant, publiée au numéro 5 de la *Revue Gestion & Finances publiques* portait sur « Le contrôle de constitutionnalité des lois de finances et des lois de programmation des finances publiques ».